

Le Sénat refuse d'abaisser l'âge d'éligibilité des sénateurs

Paris, 21 nov. 2018 (AFP) -

Le Sénat a refusé mercredi d'abaisser de 24 à 18 ans l'âge d'éligibilité des sénateurs, rejetant une proposition de loi organique LREM.

Longtemps fixé à 35 ans, l'âge minimal pour être élu sénateur a été abaissé à deux reprises sous la Ve République: il est passé à 30 ans en 2003, puis à 24 ans en 2011.

Mais le Sénat reste la seule institution pour laquelle l'âge d'éligibilité est supérieur à l'âge de la majorité. On peut ainsi être candidat à la présidence de la République à 18 ans, mais pas candidat au Sénat.

André Gattolin, auteur de la proposition de loi, a dénoncé un seuil "inéquitable, incohérent et in fine inutile". "C'est un peu ceinture et bretelles", a-t-il ajouté en référence au mode de scrutin également spécifique.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé de grands électeurs.

La majorité sénatoriale a revendiqué au contraire les spécificités du Sénat au nom de la défense du bicamérisme.

"Il est primordial de conserver deux chambres différentes et complémentaires", a déclaré Vincent Segouin, rapporteur LR de la commission des Lois.

Le Sénat "ne doit pas devenir un clone de l'Assemblée nationale (...), sinon demain son existence sera remise en cause", a renchéri Lana Tetuanui (centriste).

Autre argument avancé à droite: l'âge de 24 ans permet d'avoir exercé une fonction d'élu local préalablement. "Il faut avoir mis les mains dans le cambouis", a avancé Christine Lavarde (LR), benjamine à 34 ans de la Haute Assemblée.

"Il est nécessaire d'avoir un minimum d'expérience pour pouvoir exercer un mandat de sénateur", a également affirmé Alain Marc (Indépendants).

Enfin, LR et centristes ont jugé que cette question aurait "toute sa place" dans la réforme des institutions programmée par l'exécutif.

À gauche, Jean-Pierre Sueur (PS) a en revanche estimé qu'il n'y avait "pas d'argument pour s'opposer à cette proposition de loi".

"On peut être président de la République, on peut être maire (...) à 18 ans, pourquoi faudrait-il qu'on ne pût pas être sénateur, a-t-il interrogé.

"Abaisser l'âge ne menace en rien le rôle actuel du Sénat et sa fonction historique", a encore affirmé Éliane Assassi, présidente du groupe CRCE (à majorité communiste), raillant "une attitude assez crispée" de la majorité sénatoriale.

"Le gouvernement ne peut qu'être favorable" à la proposition de loi, avait pour sa part déclaré Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, réaffirmant son attachement au bicamérisme.

vm/pab/dga

Afp le 21 nov. 18 à 20 56.